

Table des matières

I.	DESCRIPTION DE LA SITUATION EXISTANTE	2	Supprime
1.	Préambule.....	2	Supprime
2.	Localisation	2	Supprime
3.	Description du site	4	
3.1	Généralités sociodémographiques.....	4	
3.2	Conditions et voies d'accès.....	4	Supprime
3.3	Les infrastructures existantes	4	Supprime
3.4	Structuration du village.....	6	Supprime
3.5	Distance par rapport aux autres villages.....	8	Supprime
4.	Les conditions actuelles d'accès à l'eau potable.....	8	Supprime
4.1	Taux de couverture des besoins en eau potable du village	8	Supprime
4.2	Les différentes sources d'approvisionnement en eau potable existantes	10	Supprime
II.	INFORMATION SOCIO- ÉCONOMIQUES	11	
1.	Typologie de la population	11	
1.1	Population totale.....	11	
1.2	Nombre de familles	12	Supprime
1.3	Caractéristiques principales de la population.....	12	Supprime
2.	Les différents secteurs d'activités	12	Supprime
2.1	Les principales activités économiques	12	Supprime
2.2	Les activités consommatrices d'eau potable	13	Supprime
3.	Les organisations de base existantes dans la zone	13	Supprime
4.	Les revenus et dépenses des gens.....	14	Supprime
4.1	Les revenus	14	Supprime
4.2	Les dépenses liées au traitement et/ou à la consommation d'eau potable.....	16	Supprime
4.3	Les dépenses de santé	16	Supprime
5.	Capacité et volonté de payer le service de l'eau potable	17	Supprime
5.1	Analyse de la capacité à payer	17	Supprime
5.2	Analyse de la volonté de payer le service de l'eau	18	Supprime
6.	Capacité et volonté de payer pour un branchement privé	18	Supprime

I. DESCRIPTION DE LA SITUATION EXISTANTE

1. Préambule

La localité de Thiangaye s'engage à réunir les conditions de réalisation d'un projet d'eau potable. Conscientes des enjeux sanitaires et socioéconomiques d'un service d'eau potable, les populations de cette localité se sont réunies autour de leur conseil de village pour formuler une demande commune au Conseil Régional. Cette requête a été transmise au Programme Alizés, partenaire de la région dans le domaine de l'hydraulique rurale et de l'assainissement afin de mettre en place un service d'eau potable de qualité.

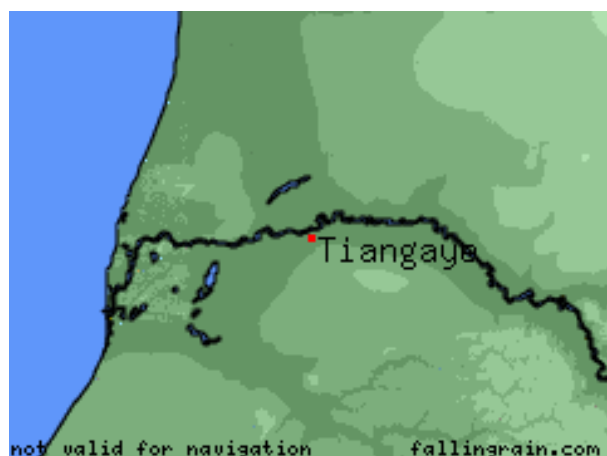
La demande qui ne concerne que le seul village de Thiangaye devrait couvrir un rayon de 2 Km environ afin de toucher un seul hameau existant.

La zone se caractérise par une qualité passable des eaux souterraines sachant que l'eau du puits est jugée saumâtre à certains endroits et par l'importance des eaux douces de surface. Ce qui peut justifier à terme la réalisation d'un système d'adduction d'eau potable viable.

2. Localisation

<i>Données GPS</i>	<i>Présentation générale</i>
<ul style="list-style-type: none">▪ Latitude: N 16°31'36.7"▪ Longitude: W 15°10'14.9"	Le village de Thiangaye est situé au nord du Sénégal dans le Département de Podor, Arrondissement de Thille Boubacar. Il se localise à 7 km à l'Est du chef-lieu de la Communauté Rurale de Fanaye Dieri.

Les autres transcriptions du nom du village utilisées sont : **Tiangayo**, **Thiangay** et **Thiengaye**.



Localités limitrophes			
Ouest	Nord	Est	Sud
Fanaye Dieri (7 Km)	Gourel Moussa (5,6 Km)	Dimar (5,4Km)	
Fanaye Oualo (7,4 Km)	Dar Salam (6 Km)	Dia Nioum (2,6 Km)	

3. Description du site

3.1 Généralités sociodémographiques

La répartition de la population est la suivante :

Désignation	Nombre	Remarques
Nombre de ménages	234	Ces ménages sont répartis dans 193 concessions.
Nombre de carrés	425	Ce chiffre est issu du registre des impôts de 2006.
Population totale déclarée	3150	Cette donnée a été obtenue à partir du « cahier du village » (registre des impôts) présenté par le chef de village.
Population totale recensée au cours de l'enquête	2637	Il s'agit de la population enregistrée lors des investigations.
Population résidente	2083	Il s'agit de la frange non soumise aux mouvements saisonniers et à l'émigration.
Population saisonnière	250	Elle est constituée essentiellement de travailleurs agricoles et intègre aussi les élèves qui poursuivent leurs études en dehors du village et reviennent régulièrement pendant les vacances scolaires.
Population non résidente	264	Il s'agit principalement des émigrés et des autres travailleurs établis à l'intérieur du Sénégal et qui ont leurs familles dans le village.
Population étrangère au village	58	Elle est essentiellement composée de visiteurs qui ne sont que de passage.

3.2 Conditions et voies d'accès

Le village de Thiangaye est d'accès facile dans la mesure où il se trouve sur la route nationale N°2 à 168 km de Saint-Louis en allant vers Podor.

3.3 Infrastructures existantes

■ Infrastructure scolaire

La localité dispose d'une seule école publique construite par l'Etat en 1962 ; cependant, elle a subi plusieurs réhabilitations et extensions de salles de classes avec la contribution des populations.

En effet en 2004, la population a participé à la construction de deux salles de classes en nature (sable, gravier, main d'œuvre) et en espèces (à hauteur de 10% à 25% du coût) sachant que le coût d'une classe est évalué à 4 millions de F CFA.

Actuellement, l'école compte 11 classes fonctionnelles construites en dur (deux classes à chaque niveau et 1 pour le CM1) et 13 enseignants avec un effectif de 453 élèves.

En outre, l'infrastructure dispose de :

- 4 latrines scolaires ;
- 1 puits.

Par contre, l'on note l'absence de postes d'eau potable, de cantine scolaire, de bibliothèque, de jardin scolaires accessibles aux élèves.

En termes d'alphabétisation, des cours ont été organisés entre 1981 et 2003 de manière bénévole. Mais depuis lors, ils connaissent une suspension à cause d'un défaut de participation ou d'engagement des populations occupées par les travaux domestiques et champêtres.

Ces mêmes travaux domestiques ou champêtres constituent la seconde cause d'absence des élèves tout en sachant que la principale cause est la maladie qui est très souvent d'origine hydrique telle la bilharziose, le paludisme ou les diarrhées.

Le tableau suivant donne le taux moyen d'absence des élèves durant l'année scolaire 2005-2006.

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
1,49%	1,2%	1,07%	1,45%	1,69%	1,83%	1,33%	0,55%

Source : Enquêtes

L'entretien mené avec le directeur de l'école a permis de constater que le mois de Mars recense le plus fort taux d'absence des élèves (près de 2% des élèves), absence généralement due à la bilharziose, endémique dans la zone et touchant pratiquement tous les élèves de l'école. Des tests effectués lors d'une enquête sur la bilharziose conduite par le Programme Espoir de Saint-Louis en 2004 au niveau de l'école sur un échantillon de 20 élèves ont prouvé que 80% d'entre eux sont infectés.

En effet, les passages répétés de l'équipe médicale du programme Espoir ont révélé que 95% des femmes et des enfants de la zone sont atteints de bilharziose à cause de la fréquentation du fleuve pendant les heures chaudes pour les besoins de l'hygiène corporelle et des tâches domestiques.

A la même année 2004, suite à l'enquête, le programme a organisé un traitement de masse à la *Praziquantel* sur près de 400 personnes de la localité. Ainsi l'ensemble des élèves ont bénéficié gratuitement du traitement dont le coût total est estimé à 400 000 F CFA.

Par ailleurs, à la fin de leur scolarité, les élèves de Thiangaye s'orientent vers la localité voisine de Dimar située à 5,4 km pour les études secondaires.

Les priorités de l'école sont principalement une adduction d'eau potable (ou un branchement scolaire) pour limiter les risques de bilharziose, les retards ou absences et pour le développement d'activités extrascolaires.

■ Infrastructure sanitaire

La localité dispose d'un poste de santé fonctionnel. A l'origine, un dispensaire est réalisé en 1982 par le conseil de village sans appui extérieur pour un coût total de 1,8 million de F CFA. Il a connu une réhabilitation par le HCR en 1994.

En plus, on note l'existence d'une pharmacie villageoise et l'absence d'un infirmier chef de poste (étant en fin de contrat lors des enquêtes) est comblée par la présence d'un agent de santé ou d'une matrone.

■ Infrastructures religieuses

La localité dispose de deux lieux culturels : une grande mosquée construite en 1973 par le conseil du village pour un coût moyen de 15 millions de F CFA et une seconde mosquée d'une valeur moyenne de 1 million de F CFA réalisée en 2004 par le même conseil du village.

Il faut noter aussi la construction en cours d'une *zawiya* financée par les populations elles-mêmes pour un coût total de 6 millions de F CFA.

■ Autres infrastructures ou réalisations du village

Le tableau suivant rend compte du degré de mobilisation des populations de Thiangaye et récapitule l'ensemble de leurs actions collectives d'envergure socioéconomiques.

Tableau : Actions de mobilisations collectives du village

Actions collectives	Année	Qui a eu l'idée	Qui a réalisé	Appui extérieur : avec ou sans (préciser)	Coût de Participation du village (en F CFA)
1. Grande mosquée	1973	Conseil du village	Conseil du village	Sans	15 millions
2. Dispensaire	1982	Conseil du village	Conseil du village	Sans	1,8 million
3. Centre technique d'enseignement féminin	1988	Groupement de Femmes	Groupement de Femmes	Sans	500 000
4. 1 ^{ère} Morgue	1996	Conseil du village	Conseil du village	Sans	---
5. 2 ^{ème} Morgue	1997	Conseil du village	Conseil du village	Sans	375 000
6. Grille de clôture du cimetière	2001	Conseil du village	Conseil du village	Avec : Emigrés du village	---
7. 2 ^{ème} Mosquée	2004	Conseil du village	Conseil du village	Sans	1 million
8. <i>Zawiya</i>	2006	Conseil du village	Conseil du village	Sans	6 millions

On apprécie globalement la capacité de mobilisation financière annuelle des populations qui est estimée minimalement à 3 000 000 F CFA. Mais cette somme demeure relative d'autant que la réaction des populations dépend de l'envergure du projet *et de l'intérêt que lui accordent les populations.*

3.4 Structuration du village

Malgré l'absence d'un plan formel d'occupation de l'espace, le village est structuré de part et d'autre de la route nationale avec la plupart des maisonnées sur le côté du fleuve qui accueille l'essentiel des infrastructures socio économiques (école, poste de santé, marchés, etc.).

L'habitat est groupé et s'organise autour de la lignée patriarcale donnant ainsi des groupes de maisons d'une même famille. Cette situation fait naître des quartiers désignant une famille d'appartenance et portant l'appellation de « *leegal* ». Le nombre de « *leegal* » reste indéterminé. Cependant les données de l'enquête font état de 22 zones ou quartiers dans Thiangaye. Le tableau qui suit donne la dispersion de la population selon la zone d'habitation déclarée.

Tableau de dispersion de la population selon le quartier ou la zone d'enquête d'habitation

QUARTIERS OU LEEGAL	Nombre de ménages	Pourcentage
Madina	30	13,3%
Mbambara	30	13,3%
Sinthiane Est	24	10,7%
Sinthiane ouest	23	10,2%
Dinguiraye	18	8,0%
Soubalbe	18	8,0%
Louger Golombé (Thianguiraye)	12	5,3%
Dow	10	4,4%
Galou	10	4,4%
Hamdy Moukhtar	8	3,6%
Médina Sambaly	8	3,6%
Soubalo	6	2,7%
Dinguiraye (Refoulés)	5	2,2%
Hiraye	5	2,2%
Thioubala	5	2,2%
Less	3	1,3%
Alwar	2	0,9%
Hamdy Makhtar	2	0,9%
Ibra Kane	2	0,9%
Médina Kane	2	0,9%
Dinguiraye ND	1	0,4%
Gourel Lamine	1	0,4%

La lecture de ce tableau fait constater que les « zones » ou quartiers de 'Mbambara' et de 'Madina', situés au centre du village, sont les plus densément peuplés avec une proportion de 13,3% des ménages chacune ; ensuite suivent les deux Sinthiane (Est et Ouest), considérés, comme leur nom l'indique, comme de nouvelles zones d'occupation (21% des ménages) et enfin viennent Dinguiraye et Soubalbé qui concentrent 18 ménages chacun. Les autres quartiers sont faiblement représentés et constituent des « blocs familiaux ».

Il est à préciser que ces zones n'ont pas de limites précises dans la mesure où 9 ménages ne sont pas localisables.

Par ailleurs, l'habitat est de type semi moderne avec un nombre important de constructions en banco nonobstant la présence de constructions en dur éparpillées dans l'espace habité. Il faut remarquer aussi la présence de cases en paille notamment dans le hameau de Louger Golombé situé à près de 2 km.

La zone d'extension du village se situe au sud où l'on commence à enregistrer de nouveaux aménagements.

3.5 Distance par rapport au hameau à raccorder

Comme précisé plus haut, le village de Thiangaye polarise le seul hameau de Louger Golombé, situé à 2 Km au sud. C'est un hameau essentiellement Pulaar qui ne concentre que 13 ménages, pour une population moyenne de 80 individus.

L'alimentation générale en eau de ces populations de même que l'abreuvement du bétail s'effectuent au puits qui est situé entre 100 et 1500 m environ.

Carte de localisation de *Louger Golombé*

N 16° 31' 18,0" W15°11'22,3"



4. Les conditions actuelles d'accès à l'eau potable

4.1 Taux de couverture des besoins en eau potable du village

Il n'existe pas à Thiangaye de point d'eau potable en référence aux normes hydrauliques nationales en vigueur. De ce fait, la couverture des besoins en eau potable à partir de points d'eau moderne est nulle. Aucune famille n'a accès à un point d'eau moderne.

Population	Points de distribution existants				Taux de couverture	
	PMH	Puits couverts	Borne fontaine	Total EPE ¹ existant		Total EPE requis
2637	0	0	0			
EPE	0	0	0	0	8,79	0%

La consommation moyenne par personne et par jour notée est estimée à **47,7 litres** sur la base de la moyenne de population permanente qui est de 4 individus par ménage. Cette donnée qui dépasse de loin les normes OMS de 35l/p/j s'explique par la gratuité de l'eau des puits ou de surface et prend en compte l'ensemble des besoins domestiques.

Les populations se tournent essentiellement vers le puits pour la satisfaction totale de leurs besoins en eau de boisson et vers le fleuve pour celle des besoins domestiques. Ce qui laisse croire que la potabilité de l'eau n'est pas toujours assurée d'autant que seuls 21% des ménages déclarent procéder au traitement de l'eau contre 79% autres qui ne le font pas sous prétexte que le puits est traité directement au chlore régulièrement suivant des normes très souvent non maîtrisées, les usagers se contentant juste de filtrer l'eau destinée à la consommation.

En réalité, le procédé habituel est la javellisation du puits avec le versement d'une bouteille quand le besoin se fait sentir (1 ou 2 fois généralement dans le mois) ou lors des épidémies de choléra suivant les instructions de l'infirmier chef de poste.

Les données d'enquête révèlent que la proportion de maîtrise des techniques de traitement d'eau est de 19,2%.

maîtrise technique de traitement	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	0,4%
correct	45	19,2%
incorrect	188	80,3%
TOTAL OBS.	234	100%

Cependant cette maîtrise des techniques de potabilisation de l'eau n'est pas subséquente à une pratique effective.

On retient que la technique de traitement est maîtrisée si les conditions suivantes sont respectées par le ménage:

1. décanter l'eau brute par ajout d'alun (en solution ou en cristaux) ;

¹ Equivalent point d'eau. La norme est de 1 EPE pour 300 habitants à raison de 25l/p/j.

- mettre de l'eau de javel à raison de 3 gouttes par litre d'eau, d'une capsule pour 1 seau de 10 litres, de 3 à 4 capsules par bassine de 30 litres.

Les indications pour la chloration entière du puits, technique généralement utilisée par les populations, demeurent inconnues.

4.2 Les différentes sources d'approvisionnement en eau potable existantes

Comme signalé, le puits (généralement traditionnel) et le fleuve demeurent respectivement à 98% et à 15% les principales sources d'approvisionnement en eau du village. En effet, un nombre de 27 puits dont 6 publics a été dénombré. L'eau du puits est généralement destinée à la boisson tandis que l'eau du fleuve sert plus pour les activités domestiques et pour l'abreuvement du bétail. Notons aussi la présence des mares temporaires en période d'hivernage destinées aussi à l'abreuvement du bétail.

L'eau existe en abondance, mais elle n'est pas potable et sa consommation nécessite au préalable un traitement (sulfate d'alumine, filtration, javellisation). Cependant, les puits connaissent des périodes d'assèchement d'avril à juin.

Le focus group mené avec les personnes ressources de la localité a permis de recueillir des informations sur les caractéristiques sommaires des puits dénombrés dans le village.

Débit d'eau	Périodes de tarissement des puits	Profondeur moyenne	Diamètre intérieur	Diamètre extérieur	Hauteur d'eau	Moyen de puisage
moyen	avril à juin	15 m	1,50 m	1,90 m	0,90 m	puisettes

La distance moyenne des concessions au puits traditionnel est de 190 mètres sachant qu'elle est comprise entre 0 et 1 500 mètres.

Le tableau suivant donne des indications sur les distances des concessions par rapport à la source d'eau de boisson la plus utilisée qu'est le puits. Ce tableau montre que 73,5% des ménages sont situés dans un rayon de 300 m du puits.

Distance au puits	Concessions
Moins de 100 m	45,3%
De 100 à 200 m	17,5%
De 200 à 300 m	10,7%
De 300 à 400 m	10,7%
De 400 à 500 m	5,1%
De 500 à 600 m	4,7%
De 600 à 700	2,1%
De 700 à 800	0,9%
De 800 à 900	0,4%
De 900 à 1000	0,4%
Plus de 1000 m	1,7%

4.3 Les différentes contraintes d'approvisionnement en eau

L'absence d'infrastructures d'eau viables dans la localité fait naître un certain nombre de difficultés dans l'alimentation en eau des populations. En effet, les contraintes suivantes ont été soulevées :

- l'insuffisance des points d'eau (puits) ;
- la salinité de l'eau des puits à certains endroits ;
- le tarissement des puits pendant les périodes sèches ;
- les difficultés du puisage de l'eau du puits dont la profondeur peut atteindre 50 m ;
- le défaut ou l'irrégularité dans la chloration de l'eau de consommation occasionnant fréquemment des maladies diarrhéiques ;
- les risques d'accident chez les enfants lors du puisage qui ne se fait généralement qu'avec les puisettes et poulies;
- l'attente dans le puisage, surtout pendant les périodes de tarissement, causant des retards voire même des absences chez les élèves ;
- Etc.

II. RESULTATS DES ENQUETES MENAGES

1. Typologie de la population

1.1 Population totale

La population totale de Thiangaye est de **2637** habitants dont 264 émigrés établis à l'extérieur du pays ou du village et y laissant une famille et 58 visiteurs qui sont juste de passage. On compte aussi une population saisonnière de 250 individus considérés comme résidents non permanents qui sont soit

des ouvriers agricoles employés dans les champs, soit des élèves ou étudiants évoluant à l'extérieur du village et se présentant pendant les vacances scolaires.

En ce qui concerne les ouvriers agricoles, ils repartent après la campagne agricole. Leur nombre et leur temps de séjour varient selon la période et surtout selon le type de cultures pour lesquelles ils sont employés.

En somme, une population de 2083 personnes reste permanente et n'est pas soumise aux mouvements saisonniers ou migratoires.

1.2 Nombre de familles

On dénombre 234 ménages répartis dans 193 concessions. Ce qui donne une moyenne de 1 ménage par concession sachant qu'elle peut accueillir jusqu'à 6 ménages.

1.3 Caractéristiques principales de la population

Le village de Thiangaye est essentiellement peuplé de pulaar. On y note cependant quelques wolofs et maures qui y sont établis depuis très longtemps et qui tiennent les commerces ou exercent d'autres activités de services.

L'intégration sociale des minorités ethniques favorise la cohésion de la population et renforce le métissage culturel des pulaar.

1.4 Importance du cheptel

Le tableau ci-après dresse l'inventaire du cheptel dans le village. Les enquêtes ménages ont permis de recueillir les données.

Bovins	Ovins/caprins	Equins	Asins
737	5684	45	113

Dans 81,6% des cas, l'abreuvement des petits ruminants s'effectue au puits tandis que pour les gros ruminants, c'est soit le puits (dans 14,5% des cas), soit le fleuve (19,2%) suivant l'importance du bétail et la distance des points d'abreuvement.

2. Les différents secteurs d'activités

2.1 Les principales activités économiques

Les activités économiques sont par ordre d'importance l'agriculture, le commerce, l'élevage. L'agriculture irriguée occupe 44% de la population active. La superficie moyenne des surfaces de culture irriguée est de l'ordre de 300 hectares.

Le secteur du commerce vient en seconde place et occupe seulement 14,5% de la population active suivi de l'élevage qui en reçoit 9,8%.

Il faut préciser tout de même que 12,4% des chefs de ménages sont salariés, 14,1% tirent leurs sources de revenus des envois d'argent qu'effectuent les émigrés et 13,7% autres s'orientent vers des activités de services ou vivent tout simplement de leur pension de retraite.

2.2 Les activités consommatrices d'eau potable

En dehors des activités domestiques, il n'existe pas d'activité consommatrice d'eau potable. Cette situation pourrait s'expliquer par l'absence d'installation d'eau potable viable et par les difficultés dans l'approvisionnement en eau des populations eu égard à la mauvaise qualité des eaux de surface en abondance et à la salinité des eaux souterraines.

Aussi, il est à préciser que le réseau d'eau potable le plus proche se trouve dans la localité voisine de Dia Nioum à 2,6 Km à l'est.

Il s'agit d'une station de traitement réalisée depuis 2005 avec le concours financier de Enda Tiers monde. La station fonctionne avec un kit d'équipement de pompage et de traitement actionné par des pompes électriques alimentées par un groupe électrogène. Le réseau de distribution est alimenté à partir d'un château d'eau de 30 m³. Les charges de fonctionnement importantes imputables essentiellement à la forte consommation de gasoil affectent sensiblement le prix de l'eau qui devient de plus en plus inaccessible aux populations. En plus, se pose un problème d'optimisation de la station car celle-ci est contrainte à un fonctionnement continu.

3. Les organisations de base existantes dans la zone

La localité de Thiangaye est membre d'un groupement de 24 villages de la CR réunis autour d'un Cadre Local de Concertation des Organisations Producteurs (CLCOP). Les principales activités de ce regroupement en gestation tournent autour de l'agriculture (subvention engrais et pesticides), l'élevage (embouche bovine), la transformation de fruits et légumes, l'organisation de séminaires de formation en gestion administrative pour cadres et représentants locaux.

En outre, on dénombre 14 regroupements villageois (1 GPF, 1 association et 12 GIE) qui s'activent autour de l'agriculture, de la pêche, du commerce ou de l'élevage aidés en cela par des partenaires comme la CNCAS ou la SAED. Les principales réalisations de ces organisations villageoises sont l'attribution de parcelles de culture.

Les organisations les plus dynamiques sont le GPF *Fedde Bantere* qui compte près de 300 membres et le Mouvement des Jeunes de Thiangaye (MJT) qui est une association créée en 2005 et regroupant 225 jeunes de la localité.

Les micros projets initiés et financés présentement par ces organisations de base s'intègrent dans les domaines suivants :

- l'embouche bovine et ovine ;
- le développement de périmètres maraîchers ;
- l'octroi de crédit ;

– etc.

Par ailleurs, en dehors des groupements d'intérêt économique et de l'association de jeunes, on note des structures de gestion accolées aux infrastructures de base telles l'école et le poste de santé.

Il s'agit de l'association des parents d'élèves, du comité de gestion de l'école et du comité de santé.

Les autres organisations présentes dans le village sont de type ASC (association sportive et culturelle). Elles ne sont actives que dans le sport, notamment dans le championnat national populaire dénommé « nawetaane ».

4. Revenus et dépenses des populations

4.1 Les revenus et dépenses

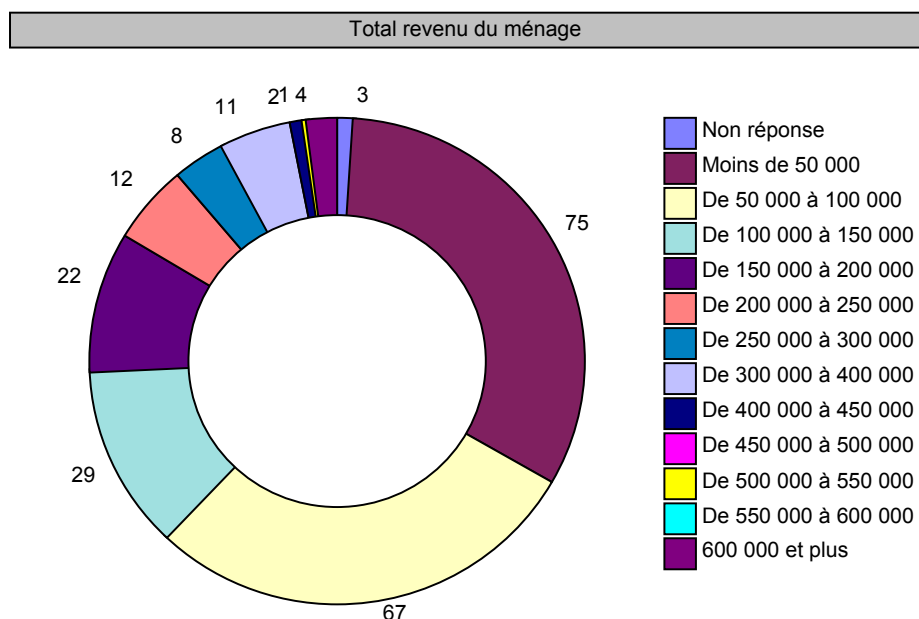
Le revenu annuel moyen des ménages est de : 727 659 F CFA soit un revenu mensuel de **60 638 F** Cfa par ménage. Cependant le revenu peut aller jusqu'à 1 516 665 F Cfa. Chaque concession compte en moyenne 2 individus, souvent des chefs de ménage, ayant un revenu mensuel régulier. Le village compte au total 479 actifs.

Le tableau suivant donne des indications moyennes sur le revenu par actif recensé dans le ménage.

Tableau : Moyenne mensuelle des revenus des actifs dans le ménage (en F CFA)

	Valeur moyenne	Pourcentage
Actif 1	77 874,32	62,6
Actif 2	48 526,20	24,2
Actif 3	38 294,78	9,0
Actif 4	34 025,00	2,4
Actif 5	43 966,60	1,5
Actif 6	35 000,00	0,1
Actif 7	50 000,00	0,2
Ensemble	60 638,26	100,0

Toutefois, à partir du graphique qui suit, l'on a l'effectif de la population par rapport aux classes de revenus mensuels réguliers des ménages de Thiangaye.



L'on se rend compte que 62% des ménages rencontrés ont un revenu mensuel qui ne dépasse guère 100 000 F CFA. Dans cette proportion, le revenu le plus cité est de l'ordre de 25 000 F CFA. Tant il est vrai que seuls 60% des personnes enquêtées sont chefs de ménage.

Bien que le revenu soit une variable assez difficile à mesurer ou à évaluer en milieu rural, l'on peut se fier à ces valeurs qui laissent croire que les populations, assez sensibilisées du reste sur l'enjeu d'une installation d'un réseau d'eau potable et le recours à un service d'eau potable de qualité, sont aptes à souscrire au projet. En outre, le flux des revenus des ménages n'est pas maîtrisé à cause de la diversité des activités économiques menées ou des sources de revenus.

Tableau comparatif des revenus (en F CFA)

Revenu moyen/an des ménages au Sénégal	Revenu moyen/an des ménages en milieu rural	Revenu moyen/an des ménages à Thiangaye
2 231 867 ²	1 075 666	727 659

Mais le niveau de richesse des ménages de Thiangaye est assez faible comparé à la norme nationale en milieu rural et cela influe considérablement sur leur niveau d'équipement d'autant que seuls 35,5% sont raccordés à l'électricité contre 8,5% qui le sont au téléphone et deux ménages disposent soit de l'équipement solaire soit du groupe électrogène.

Les moyennes respectives de paiement de factures d'électricité et de téléphone sont de 3 000 F CFA et de 695 F CFA et la dépense moyenne mensuelle en crédit de téléphone est de 5 800 F CFA sachant que 54% des ménages enquêtés ne possèdent pas de cellulaire.

² Enquêtes sénégalaises auprès des ménages (ESAM) 1995

4.2 Le niveau d'équipement

Le tableau suivant rend compte du niveau d'équipement des ménages de Thiangaye.

Tableau du niveau d'équipement

Type d'équipement	Ménages équipés
Poste radio	83,8%
Téléviseur	35,9%
Charrette	28,2%
Voiture	1,7%
Motocyclette	3,4%
Bicyclette	5,1%

Une proportion de 64,5% des ménages non raccordés au réseau électrique utilise la batterie et la pile pour l'audiovisuel et la radio, la bougie et/ou la lampe à pétrole pour l'éclairage.

Les dépenses moyennes mensuelles en énergie des foyers s'élèvent à 16 630 F CFA, mais elles peuvent atteindre le maximum de 310 675 F CFA pour couvrir toutes les charges afférentes à l'énergie et au téléphone.

4.3 Les dépenses liées au traitement et/ou à la consommation d'eau potable

En moyenne, les dépenses liées au traitement de l'eau sont estimées à 95 F CFA par mois et par ménage. Ces dépenses concernent l'achat de chlore (eau de javel) et de l'alun (sulfate d'alumine). Ces produits, bien que disponibles dans les commerces de la place, sont faiblement utilisés si l'on sait que seuls 20,5% des ménages déclarent procéder à la potabilisation de l'eau.

Cette faiblesse des dépenses consacrées au traitement de l'eau laisse penser que la potabilisation de l'eau consommée dans le ménage ne porterait que sur la partie réservée exclusivement à la boisson. Les données de l'étude révèlent qu'une moyenne de 104 litres d'eau de boisson est traitée journalièrement dans chaque ménage avec une consommation moyenne totale domestique par jour estimée à **179 litres**.

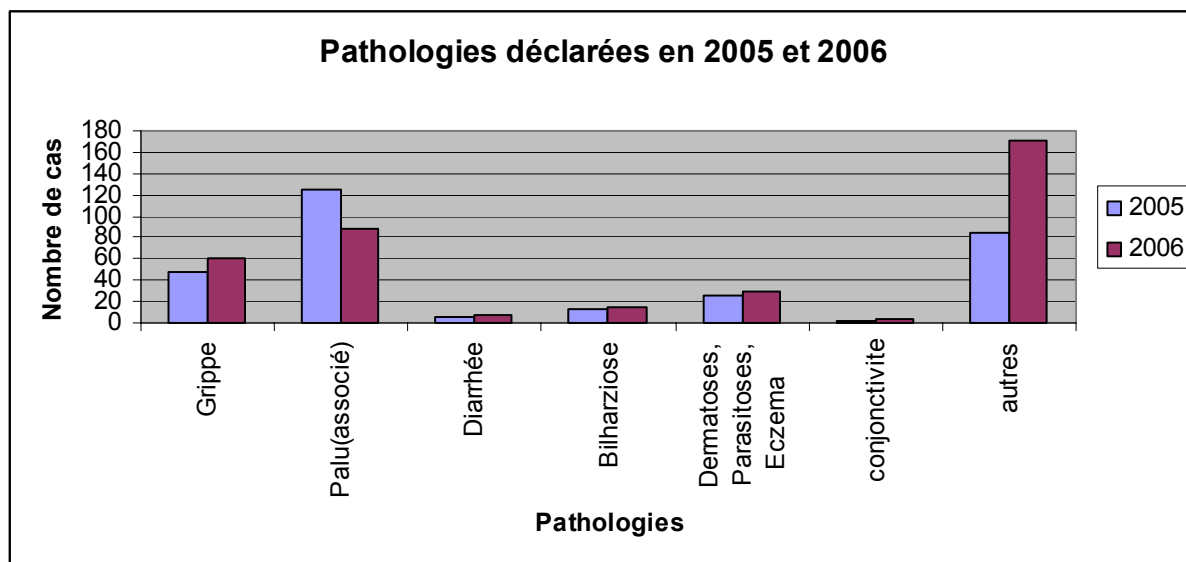
4.4 Les dépenses de santé

Au regard de la récurrence des problèmes de santé soulevés par les populations, on retient que les dépenses liées à la santé occupent une part importante dans le budget des ménages. A ce titre, on note, d'après les enquêtes, que les principales pathologies déclarées durant les six derniers mois qui ont précédé l'étude sont, par ordre d'importance, le paludisme, les diarrhées, la bilharziose et le rhumatisme.

Le paludisme, associé ou non à d'autres infections, demeure endémique dans la zone affectant une proportion de 32,5% des ménages durant les six derniers mois qui ont précédé l'enquête et passant de 89 à 124 cas entre 2005 et 2006.

La bilharziose, faiblement citée dans les enquêtes ménages, car constatée seulement dans 11,5% des cas, demeure présente dans la localité cependant le coût non onéreux de son traitement favorise son éradication. En effet, le coût du traitement à la *Praziquantel* ne dépasse guère les 600 F CFA.

Toutefois, à partir des graphiques suivants, on peut se faire une idée sur la prévalence des maladies d'origine hydrique dans la localité et sur leur évolution entre 2005 et 2006.



De manière générale, la moyenne de dépenses de santé relevée durant les six derniers mois précédant l'enquête est de : 20 400 F CFA soit 33,6% du revenu moyen mensuel du ménage.

5. Capacité et volonté de payer le service de l'eau potable

5.1 Analyse de la capacité à payer

Vu l'absence d'un réseau d'eau potable dans le village, l'on constate que les ménages sont habitués à la gratuité de l'eau qui provient des puits ou du fleuve. De ce fait, les dépenses en eau potable sont nulles ou à la limite très faibles pour certains et concernent l'achat de chlore et de l'alun.

Mais au regard des revenus des ménages, de leur niveau de dépenses en énergie et de leur niveau d'équipement lié à la recherche de commodité, on peut affirmer que les ménages ont une capacité à payer le service de l'eau potable. A titre d'exemple, le tableau suivant portant sur les dépenses en énergie et en téléphone, renseigne sur la capacité des populations à payer un service correspondant à un besoin d'ordre vital et dont l'absence est ressentie, entre autres, comme un facteur de propagation de maladies et de surcharge de travail surtout pour les femmes et les enfants.

Type de service					
	Electricité	Téléphone fixe	Téléphone portable	Gaz butane	Piles pour lampe et radio
Dépense moyenne mensuelle par ménage	3000	700	5800	1300	2215

5.2 Analyse de la volonté de payer le service de l'eau

Le fait que 91,5% des ménages aient pris connaissance de la demande d'installation d'un réseau d'eau potable dans leur localité laisse croire que les populations maîtrisent les enjeux économiques et financiers d'un projet d'eau potable dans leur localité et nécessite leur contribution effective.

Pour une eau de qualité meilleure et un service d'approvisionnement correct, les populations, dans 96,2% des cas, sont prêtes à payer leur consommation d'eau potable au prix moyen de 640 F CFA le m³.

En rapport avec la consommation projetée de 25 L par personne et par jour, les ménages payeront en moyenne **5280 F CFA/mois**³ soit 4% du revenu mensuel des ménages, ce qui dépasse légèrement la norme de 3% du revenu mensuel du ménage à consacrer aux dépenses d'eau préconisée par le PNUD.

Toutefois, la volonté de payer le service de l'eau s'apprécie réellement à partir du degré d'obtention d'un branchement privé une fois le projet installé.

6. Capacité et volonté de payer pour un branchement privé

Le taux de demande de branchement privé est de 94%, les 6% restants déclarent ne pas posséder les moyens d'acquisition du BP.

Pour les ménages souhaitant acquérir un branchement privé, 53,4% déclarent pouvoir payer un branchement privé à un prix d'au moins 30 000 F CFA contre 40,6% qui estiment ne pouvoir souscrire à un branchement privé que pour un coût inférieur à 30 000 F CFA.

Le tableau suivant donne les résultats des enquêtes sur la capacité et la volonté à payer un branchement privé.

³ A préciser que l'estimation est faite à partir de la moyenne de la population totale (12) recensée par ménage de la localité.

Coût BP (en F CFA)	Effectif	Fréq.	Fréq. Cum.
Non réponse	14	6,0%	6,0%
100000	21	9,0%	9,0%
95000	0	0,0%	9,0%
90000	0	0,0%	9,0%
85000	0	0,0%	9,0%
80000	1	0,4%	9,4%
75000	8	3,4%	12,8%
70000	0	0,0%	12,8%
65000	2	0,9%	13,7%
60000	2	0,9%	14,6%
55000	9	3,8%	18,4%
50 000	28	12,0%	30,4%
45000	7	3,0%	33,4%
40000	9	3,8%	37,2%
35000	7	3,0%	40,2%
30000	31	13,2%	53,4%
moins de 30000	95	40,6%	94%

